



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet Liquid Chromatograph - Gas Chromato	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5K003-181401/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5K003-181401	Date 2019-05-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-005-10802	
File No. - N° de dossier WPG-8-41143 (010)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-06-03	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guilford, Alison	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg010
Telephone No. - N° de téléphone (204) 228-7215 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 001 de la demande de soumissions n° 5K003-181401/A porte sur les points suivants :

Partie A - Questions et réponses

Q1: ANNEXE « A » 3.6 et APPENDICE 1, 1.6 – Notre équipement est muni d'un dégazeur; est-ce acceptable? De plus, un régulateur de la température de la colonne est seulement nécessaire en cas de variation extrême de la température du laboratoire. Veuillez exiger s'il s'agit d'une exigence obligatoire.

R1: Voir les articles 6 et 9 ci-dessous.

Q2: ANNEXE « A » 7.2 et APPENDICE 1, 5.2 – Qu'entend-t-on par « trousses »?

R2: Voir les articles 7 et 11 ci-dessous.

Partie B - Révisions

1. Consultez la date de fermeture

SUPPRIMER : 2019-05-13 14:00 Heure avancée du Centre (HAC)

INSÉRER : 2019-06-03 14:00 Heure avancée du Centre (HAC)

2. Consultez la PARTIE 1, 1.2 Sommaire

SUPPRIMER : Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 septembre 2019.

INSÉRER : Bien que la livraison soit demandée pour le 30 septembre 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

3. Consultez la PARTIE 6, 6.4.1 Période du contrat

SUPPRIMER : La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 septembre 2021 inclusivement.

INSÉRER : La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement.

4. Consultez la PARTIE 6, 6.4.2 Date de livraison

SUPPRIMER : Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 septembre 2019.

INSÉRER : Bien que la livraison soit demandée pour le 30 septembre 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

5. Consultez la PARTIE 6, 6.5.1 Autorité contractante

SUPPRIMER : dans son intégralité

INSÉRER : L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Christie Maki
Titre : Spécialiste en d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnements et Services de Rémunération
167, av. Lombard, pièce 100
Winnipeg MB R3B 0T6
Téléphone : 204-891-6126
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : christie.maki@pwgsc-tps.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6. Consultez l'ANNEXE « A », BESOIN, 3.6

SUPPRIMER : L'appareil de CPL doit être un système binaire muni d'un détecteur UV-visible à longueur d'onde variable, un régulateur de la température de la colonne et un dégazeur.

INSÉRER : L'appareil de CPL doit être un système binaire muni d'un détecteur UV-visible à longueur d'onde variable, un régulateur de la température de la colonne, si le système est influencé par les variations de la température du laboratoire, de 15 °C à 30 °C, et d'un dégazeur si le système ne comporte pas de système intégré d'élimination des gaz solvants.

7. Consultez l'ANNEXE « A », BESOIN, 7.2

SUPPRIMER : Un spécialiste des applications devra donner sur place à un maximum de trois employés de la Commission canadienne des grains une formation approfondie supplémentaire sur l'utilisation du système de CPL CPG pour analyser des composés autres que les huiles minérales, p. ex., les stérols. Si des trousseaux de documentation sont nécessaires pour la formation supplémentaire, les soumissionnaires devront les fournir.

INSÉRER : Un spécialiste des applications devra donner sur place à un maximum de trois employés de la Commission canadienne des grains une formation approfondie supplémentaire sur l'utilisation du système de CPL CPG pour analyser des composés autres que les huiles minérales, p. ex., les stérols. Si des composantes (matériel ou logiciels) sont nécessaires pour de la formation supplémentaire, le fournisseur doit les fournir.

8. Consultez l'ANNEXE « A », BESOIN, 6.2

SUPPRIMER : La livraison, l'installation et la formation doivent être faites dès que possible, au plus tard le 30 septembre 2019.

INSÉRER : Bien que la livraison, l'installation et la formation sur place soient demandées au plus tard le 30 septembre 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

9. Consultez l'ANNEXE « A », APPENDICE 1, 1.6

SUPPRIMER : L'appareil de CPL doit être un système binaire muni d'un détecteur UV-visible à longueur d'onde variable, un régulateur de la température de la colonne et un dégazeur.

INSÉRER : L'appareil de CPL doit être un système binaire muni d'un détecteur UV-visible à longueur d'onde variable, d'un régulateur de la température de la colonne si le système est influencé par les variations de la température du laboratoire, de 15 °C à 30 °C, et d'un dégazeur si le système ne comporte pas de système intégré d'élimination des gaz solvants.

10. Consultez l'ANNEXE « A », APPENDICE 1, 3.1

SUPPRIMER : La livraison, l'installation et la formation doivent être faites dès que possible, au plus tard le 30 septembre 2019.

INSÉRER : Bien que la livraison, l'installation et la formation sur place soient demandées au plus tard le 30 septembre 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

11. Consultez l'ANNEXE « A », APPENDICE 1, 5.2

SUPPRIMER : Un spécialiste des applications devra donner sur place à un maximum de trois employés de la Commission canadienne des grains une formation approfondie supplémentaire sur l'utilisation du système de CPL CPG pour analyser des composés autres que les huiles minérales, p. ex., les stérols. Si des trousseaux de documentation sont nécessaires pour la formation supplémentaire, les soumissionnaires devront les fournir.

INSÉRER : Un spécialiste des applications devra donner sur place à un maximum de trois employés de la Commission canadienne des grains une formation approfondie supplémentaire sur l'utilisation du système de CPL CPG pour analyser des composés autres que les huiles minérales, p. ex., les stérols. Si des composants (matériel ou logiciels) sont nécessaires pour de la formation supplémentaire, le fournisseur doit les fournir.

12. Consultez l'ANNEXE « B », BARÈME DE PRIX 1

SUPPRIMER : Formation sur place pour un maximum de 3 personnes, conformément à l'annexe A. Devra être dispensée au plus tard le 30 septembre 2019.

INSÉRER : Bien que la formation sur place d'un maximum de 3 employés décrite à l'annexe « A » soit demandée au plus tard le 30 septembre 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5K003-181401/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5K003-181401

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
WPG-8-41143

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg010
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.